

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38
 - Présents : 23
 - Procurations : 4
 - Absents : 11
 Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

Approbation du Compte rendu de séance du comité syndical du 17 Janvier 2012

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le règlement intérieur,

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la séance du Comité syndical du 17 Janvier 2012 et demande à l'Assemblée de bien vouloir l'approuver ou le modifier.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le compte rendu de séance du comité syndical du 17 Janvier 2012

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 7 mars 2012
 De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	23
- Procurations :	4
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

Information sur décisions prises au titre de l'article L 2122.22 du CGCT

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président donne information au comité syndical des décisions prises, conformément à l'article L 2122.22 du CGCT :

- Décision N° 1/2012 - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE EAU DU SIVOM DE LA SAUDRUNE
Décision modificative à la décision du 10 janvier 2011.
- Décision N° 2/2012 - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE ASSAINISSEMENT DU SIVOM DE LA SAUDRUNE
Décision modificative à la décision du 26 Août 1996.
- Décision N° 3/2012 - Tarification carburants station service
- Décision N° 4/2012 - Attribution du marché de travaux de voirie (RD19) urbanisation du Chemin du Moulin à LAMASQUERE -Attributaire / ENTREPRISE JEAN LEFEVRE pour un montant de 176 785.95 € HT en prix de base et option (bordures et caniveaux de couleur) 187 659.55 € HT
- Décision N° 5/2012 - Avenant N° 1 au marché de travaux de réfection de branchements Eau potable - Rue Savignol et Rue du 11 novembre à SEYSSES - Sans impact financier sur le montant initial du marché -

DONT ACTE.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	23
- Procurations :	4
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

Convention pour la gestion des usagers et la facturation de la redevance Assainissement Avec la ville de PORTET SUR GARONNE

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Sur la demande de la commune de Portet sur Garonne et considérant que le SIVOM DE LA SAUDRUNE assure depuis le 1er janvier 2010 la gestion et la facturation de l'eau de cette commune, il est proposé que notre Etablissement assure également la gestion et la facturation de l'assainissement en lieu et place de la commune de Portet sur Garonne.

Les modalités techniques, administratives et financières sont définies dans le projet de convention annexé .

Il est demandé au comité syndical d'autoriser son Président à signer la convention à conclure avec la ville de Portet sur Garonne pour définir les modalités d'application.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour la gestion des usagers et la facturation de la redevance assainissement à conclure avec la ville de Portet sur Garonne représenté par son Maire
- De demander à son Président de veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

 - En exercice : 38

 - Présents : 23

 - Procurations : 4

 - Absents : 11

 Ayant pris part au vote : 27

 Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :
OUVERTURE DE POSTE

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à l'ouverture de poste énoncé ci-après :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
Marché public		
1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Complet - 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture d' 1 poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 23

- Procurations : 4

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012**

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président expose aux Membres du Comité Syndical que conformément aux articles L 5711.1 et L 5211.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Monsieur le Président propose la lecture à l'Assemblée du document de discussion reprenant les différents indicateurs principaux destinés à la préparation du budget primitif 2012.

OUI l'exposé de son Président de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012 ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice :	38
- Présents :	23
- Procurations :	4
- Absents :	11
Ayant pris part au vote :	27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

Accord cadre MOE INFRASTRUCTURE /
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE -
Approbation choix entreprises

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres réunie le 2 Février 2012 a retenu quatre entreprises pour répondre à l'accord cadre MAITRISE D'ŒUVRE INFRASTRUCTURES mis en place pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations de constructions neuves ou de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrages d'infrastructures présents sur le territoire du SIVOM DE LA SAUDRUNE.

Les entreprises retenues sont :

DUMONS - IRH/PURE - SAFEGE - CABINET ARRAGON

Il est demandé au comité syndical d'approuver le choix des entreprises retenues par la CAO citées ci-dessus.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix des entreprises au nombre de Quatre citées ci-dessus DUMONS - IRH/PURE - SAFEGE - CABINET ARRAGON .
- de demander au Président de veiller à la bonne exécution de cette décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 23

- Procurations : 4

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

**CONTRAT ENTRETIEN MENAGER de la
Brigade Territoriale de VILLENEUVE
TOLOSANE avec le SIVOM DE LA SAUDRUNE**

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de contrat établi pour le compte de la Brigade Territoriale de VILLENEUVE TOLOSANE avec le SIVOM DE LA SAUDRUNE pour l'entretien ménagers des locaux de service.

Il est donné lecture des conditions d'exécution et des modalités du contrat, qui pourra être reconduit par tacite reconduction sans dépasser 3 ans.

Le montant proposé pour cette prestation est de 600 € par trimestre.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ledit contrat et autoriser son Président à le signer et prendre les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

N ° 25 / 2012

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38

- Présents : 23

- Procurations : 4

- Absents : 11

Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

Notification d'ordonnance de la Chambre
Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Étienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président donne lecture pour information à l'Assemblée du courrier de notification d'ordonnance rendue le 9 janvier 2012 par le Président de la Chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées sur les comptes produits par Monsieur Gérard LEDOUCHE, Monsieur Christian CAMILLERI et Monsieur Pierre CHRISTAUD, comptables du SIE de la BANLIEUE SUD OUEST DE TOULOUSE au titre des exercices 2005 à 2009.

Il est indiqué : *»qu'aux termes de l'article R 243.4 du code des juridictions financières, la requête en appel, signée par l'intéressé, doit être déposée ou adressée par Lettre recommandée au greffe de la CRC ; elle doit contenir, sous peine de nullité, l'exposé des faits et moyens, ainsi que les conclusions du requérant, et être accompagnée des documents sur lesquels elle s'appuie et d'une copie de l'ordonnance attaquée. »*

Dont acte.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 7 mars 2012
De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Comité

- En exercice : 38
 - Présents : 23
 - Procurations : 4
 - Absents : 11
 Ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation : 7 Février 2012

OBJET :

Renouvellement du bail de la Caserne de
Gendarmerie de SEYSSES

L'an deux mil douze et le vingt sept Février à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS / MM BERTRAND - PACE - BERMOND - MORINEAU - PERIER - AUBERT PONS - ESCAICH - LAGARDE BOURGARD - BOURG - MARTY - MORAN - GORCE - TURAGLIO - GASQUET - SUD - BOUDONIS - FABRE - FERRAND - BOUZI - COMMENGE - CHATONNAY - ISAIA

ABSENTS / MM COQUART - MANENS - LEFEVRE - SUAUD -- SANCHEZ - BOUGUEMARI - LACAMPAGNE - PUJADES - PHILEMONT MONTOUT - LYONS - GARCIA -

SUPPLEANT - Alain D'ORSO

PROCURATION / Thierry SUAUD à Guy BOUZI - Albert GARCIA à Mario ISAIA - Andrée CARDONA à Etienne GASQUET - Robert ABGRALL à Jean Claude BOURG

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de bail proposé par France Domaine suite à notre demande.

Exposé du Président :

Par Bail administratif du 4 décembre 2003 avec effet au 16 janvier 2003, le SIVOM DE LA SAUDRUNE a conclu un bail avec l'ETAT pour un ensemble de locaux destiné à abriter une caserne de gendarmerie sur la commune de SEYSSES.

Ce bail expirant le 15 janvier 2012, l'Etat a décidé de le renouveler.

Ce document définit l'ensemble des conditions de location de ce bâtiment appartenant au SIVOM DE LA SAUDRUNE , dont la durée est fixé à NEUF ANS .

Le montant du loyer annuel est proposé à 266 305.20 €.

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le document portant sur le bail locatif ainsi présenté
- d'autoriser son Président à le signer et prendre les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En sous Préfecture le : 7 mars 2012
 De la Publication le : 7 mars 2012

LE PRESIDENT
 ALAIN BERTRAND